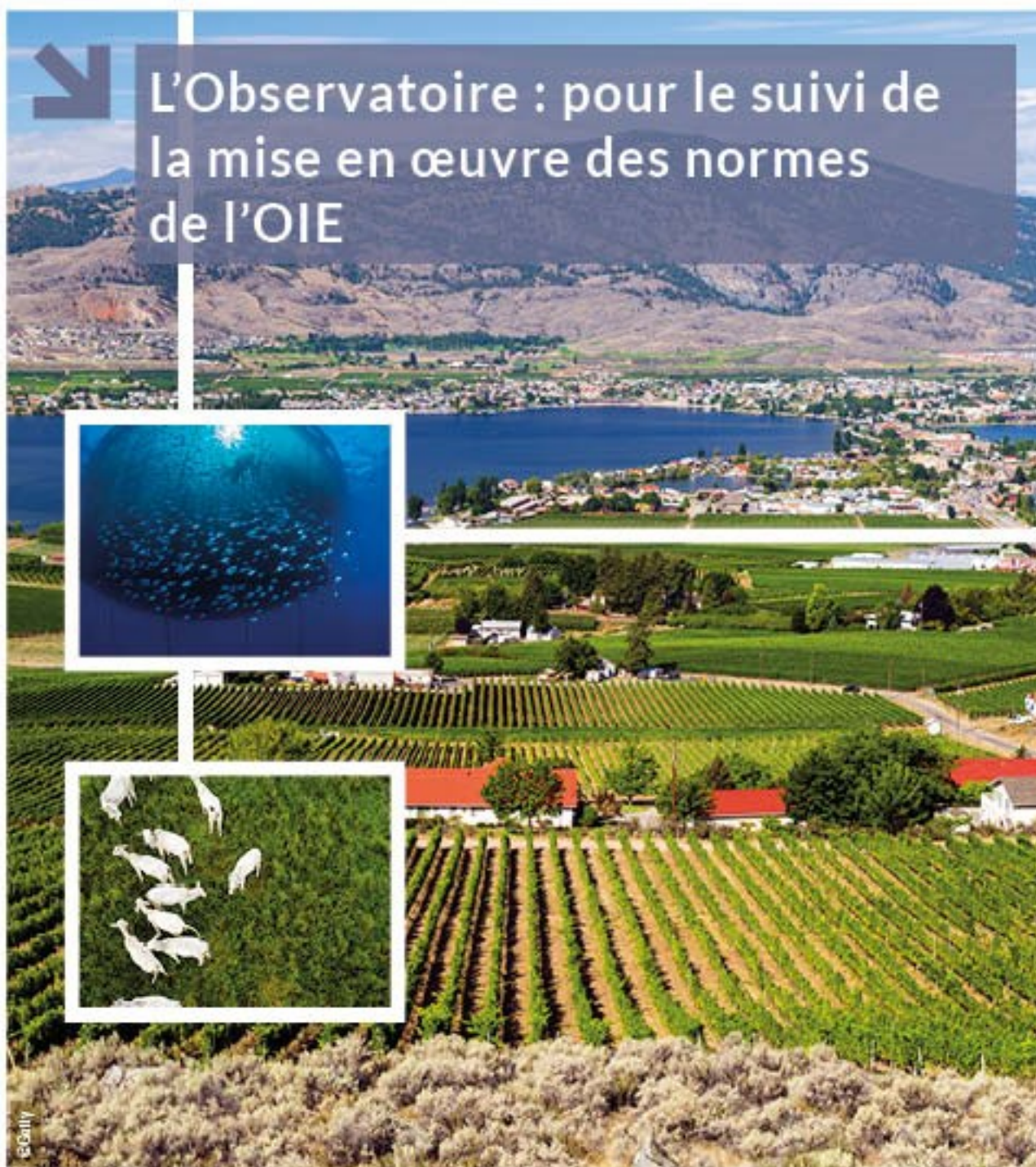


PANORAMA

Cahier thématique



L'Observatoire : pour le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE



PERSPECTIVES

DOSSIER

AUTOUR DU MONDE

Quels processus les Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) doivent-ils mettre en place pour appliquer les normes de l'OIE ? Quels obstacles rencontrent-ils ? Enfin, comment pouvons-nous, pour aider à répondre à ces deux questions, tirer le meilleur profit des sources de données auxquelles l'OIE a accès ? L'étude présentée ci-après a cherché à résoudre ce problème. Elle servira de prototype pour la phase pilote de l'Observatoire de l'OIE.

L'objectif de ce prototype était d'étudier de près la mise en œuvre des normes de l'OIE concernant la fièvre aphteuse dans les Amériques. Le choix du scénario s'est fait naturellement, car il est notoire que les normes de l'OIE s'appliquent pour contrôler la maladie dans cette région.

Différentes sources d'information ont été utilisées pour étudier les deux points suivants :

1. À quel point les normes de l'OIE concernant la qualité des Services vétérinaires, le suivi de la maladie, sa notification et son contrôle sont-elles effectivement mises en œuvre ?
2. Quelles sont les effets des normes de l'OIE sur la santé animale et les échanges internationaux ?

Cet article se concentre sur l'application de certaines activités de veille sanitaire et de lutte contre la fièvre aphteuse, en se basant sur les données du [Système mondial d'information zoosanitaire \(OIE-WAHIS\)](#) et sur le nombre de Membres de l'OIE officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse au cours de la période 1996–2020.

La Figure 1 ci-dessous montre le pourcentage de Membres qui appliquaient des activités de surveillance et de contrôle chez les animaux domestiques entre 2005 et 2019. Les mesures les plus souvent appliquées (par environ 95 % des Membres, en moyenne sur la période) étaient les mesures de veille passive et de précautions aux frontières. Venaient ensuite les mesures de veille active et de contrôle des déplacements, appliquées, respectivement, par 41 % et 54 % des Membres, en moyenne sur la période. Enfin, 29 % des Membres (en moyenne sur la période) pratiquaient le zonage et la vaccination officielle.

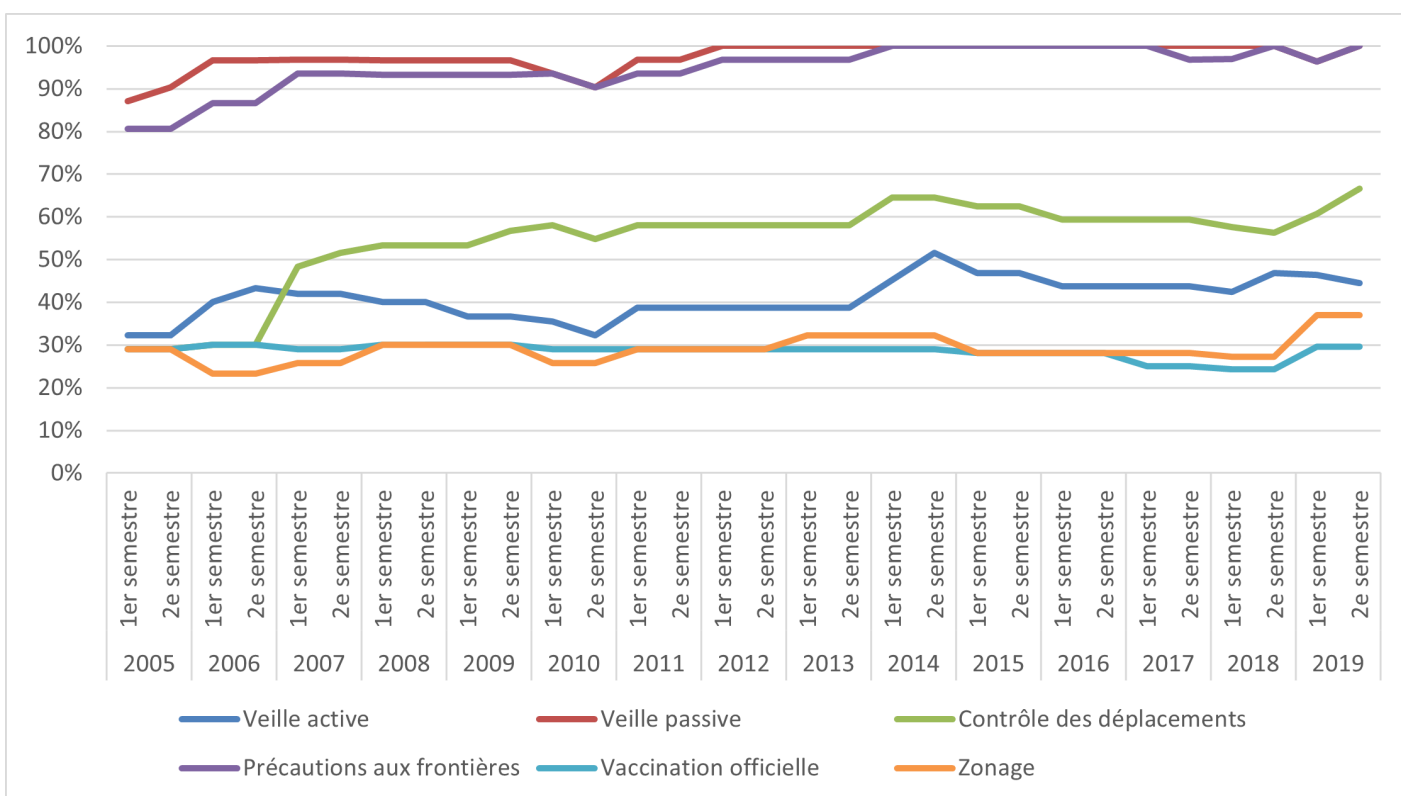


Fig. 1. Pourcentage de Membres de l'OIE (région des Amériques) pratiquant des activités de surveillance et de contrôle, par semestre (2 par an) entre 2005 et 2019

La Figure 2 ci-dessous montre l'évolution croissante du nombre de Membres indemnes de fièvre aphteuse, dans la région des Amériques, entre 1996 et 2020. En 2020, la totalité des Membres d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que 90 % des Membres d'Amérique du Sud étaient déclarés indemnes de fièvre aphteuse. Il y a néanmoins eu des cas de suspension de statut au cours de la période.

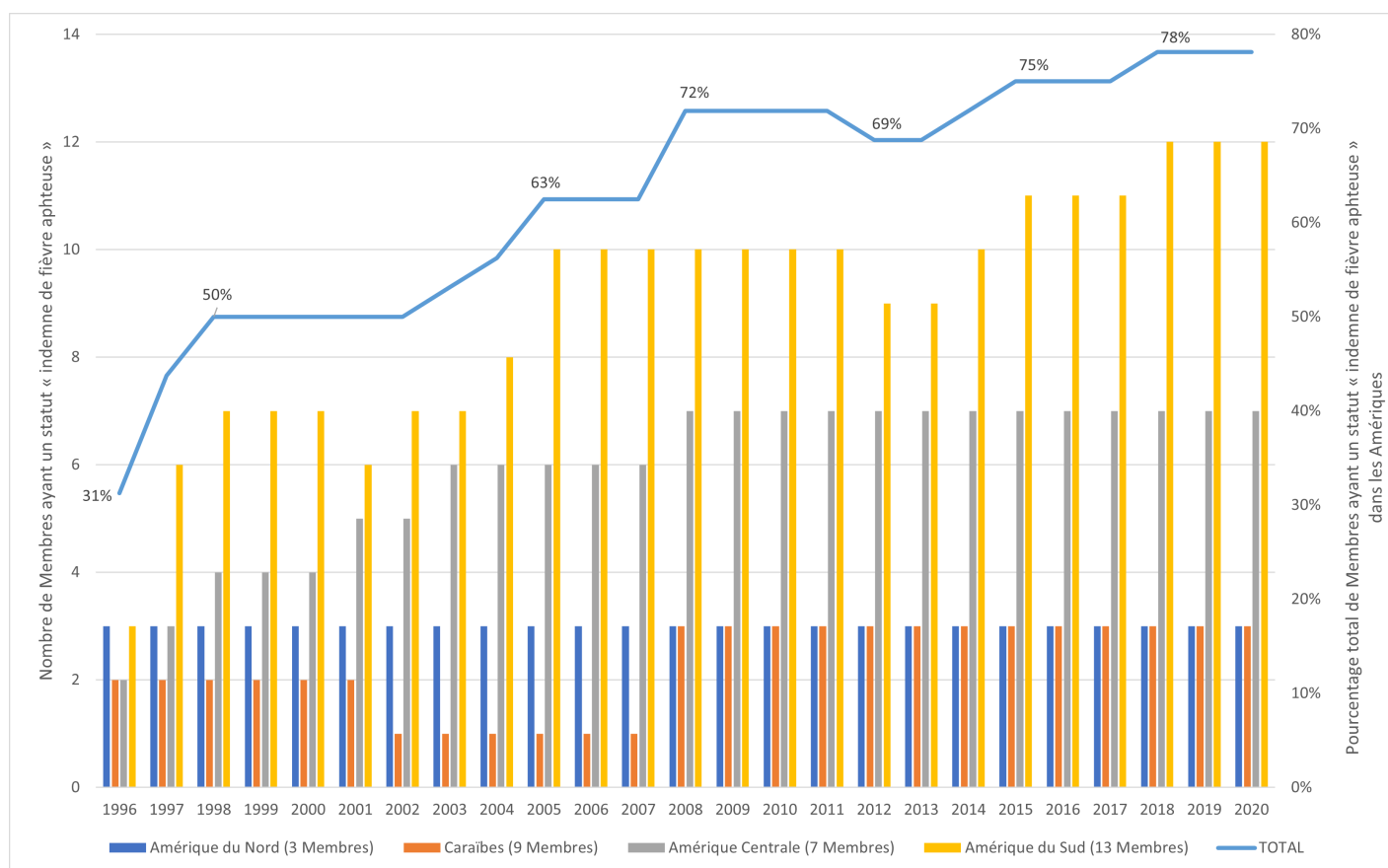


Fig. 2. Nombre de Membres de l'OIE (région des Amériques) reconnus (pays ou zones) indemnes de fièvre aphteuse, par année d'adoption des Résolutions lors des Sessions générales, et par sous-région

Cette étude prototypique est parfaitement transposable à d'autres maladies et à d'autres régions si l'on suit une méthodologie stricte et qu'on l'applique de façon systématique en utilisant les sources de données pertinentes. Ce type d'analyse permet de mieux cibler les activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de stratégies régionales ou mondiales. À travers sa [stratégie de transformation numérique](#), l'OIE vise à améliorer la qualité des données recueillies et leur adéquation avec des normes régulièrement actualisées, et à mieux relier les bases de données qui existent au sein de l'OIE, pour une meilleure synergie.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3285>

DOSSIER

Mise en œuvre des normes de l'OIE sur la fièvre aphteuse dans les Amériques

L'analyse des données : un moyen de visualiser la mise en œuvre des normes de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Amériques, #fièvre aphteuse, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #statut sanitaire, #surveillance.

AUTEURS

Lina Awada⁽¹⁾, Paolo Tizzani⁽¹⁾ & Aurelio Cabezas⁽²⁾

(1) Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



Photo : [Rickie-Tom Schünemann](#) ([Unsplash](#))

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int